



**HAL**  
open science

## Le public à l'épreuve du développement culturel : l'exemple de la Ville de Besançon

Olivier Thévenin

► **To cite this version:**

Olivier Thévenin. Le public à l'épreuve du développement culturel : l'exemple de la Ville de Besançon. Drac Franche-Comté. Jacques Duhamel. Une étape décisive de la vie culturelle, Une étape décisive de la vie culturelle : actes du colloque Jacques Duhamel, Dole vendredi 9 octobre 2009, Centre Régional du livre de Franche-Comté, pp.115–127, 2014, 978-2-913474-20-8. hal-01314456

**HAL Id: hal-01314456**

**<https://hal.science/hal-01314456>**

Submitted on 11 Jan 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

The cover features a stylized illustration. On the left, a man with dark hair, wearing a black suit, white shirt, and black tie, is shown in profile, looking towards the right. Behind him and to the right, several other figures are depicted. One figure in the upper right wears a red beret and a dark jacket. The faces of the other figures are rendered as solid light blue shapes. The background is a solid blue color. At the bottom of the cover, there are dark, textured, rounded shapes that resemble rocks or a rough ground surface.

Jacques Duhamel

Une étape décisive  
de la vie culturelle

Actes du colloque  
Jacques Duhamel

Ouverture	
<b>Message de Frédéric Mitterrand</b> .....	9
<b>Jacques Barthélémy</b> .....	11
Introduction	
<b>Jacques Rigaud</b> .....	19
<b>Guy Saez</b> .....	21
<i>Jacques Duhamel et l'enracinement de la politique culturelle de l'État</i>	
par <b>Jacques Rigaud</b> .....	23
Témoignages	
<b>Pierre Méhaignerie</b> .....	33
<b>Jacques Barrot</b> .....	35
<b>Jean-Philippe Lecat</b> .....	39
<b>Jacques Toubon</b> .....	44
<i>Construction et institutionnalisation de la notion de développement culturel :</i>	
<i>avant et après le « moment Duhamel »</i> par <b>Guy Saez</b> .....	49
<i>Jacques Duhamel et les prémices de la décentralisation :</i>	
<i>le partenariat État-collectivités</i> par <b>René Rizzardo</b> .....	90
Témoignages	
<b>Dominique Ponnau</b> .....	105
<b>Hugues Gall</b> .....	109
<i>Le public à l'épreuve du développement culturel :</i>	
<i>l'exemple de la ville de Besançon</i> par <b>Olivier Thévenin</b> .....	115
Témoignages	
<b>Jean-Claude Wambst</b> .....	128
<b>Antoine de Clermont-Tonnerre</b> .....	135
<b>Michel Denieul</b> .....	141
<i>La politique des secteurs sauvegardés et l'exemple dolois</i>	
par <b>Jean-Michel Pérignon</b> .....	143
Témoignage	
<b>Gilbert Barbier</b> .....	152
Clôture par <b>Jacques Rigaud</b> .....	157

# JACQUES DUHAMEL : UNE ÉTAPE DÉCISIVE DE LA POLITIQUE CULTURELLE

Oliviers Thévenin

« *Le public à l'épreuve du développement culturel : l'exemple de la Ville de Besançon* », Dole le 2 octobre 2009

**A**u cours de cette journée, différents intervenants ont évoqué plusieurs fois le rôle précurseur de Jacques Duhamel et les avancées de son action notamment celles qui ont préfiguré et imposé l'administration culturelle moderne. Je souhaiterais pour ma part prolonger les interventions précédentes et les témoignages par quelques réflexions à propos de la politique culturelle et de l'évaluation des publics au début des années 70. En partant des écrits de Jacques Duhamel et de Jacques Rigaud – qui ont été utilement publiés et commentés dans plusieurs ouvrages de référence sous l'égide du comité d'histoire du ministère de la Culture –, on constate aisément que ces textes se suffisent en soi pour saisir une vision culturelle et un sens politique.

## 1. Le rôle de précurseur de Jacques Duhamel

Les discours de Jacques Duhamel reflètent une pensée exigeante toujours en résonance avec les problématiques contemporaines, tandis que ceux de Jacques Rigaud (notamment la note rédigée en novembre 1970 en vue d'« une arrivée éventuelle rue de Valois ») renvoie dos à dos – non sans humour – « l'élitisme des bourgeois conservateurs » et « l'ésotérisme d'une certaine gauche intellectuelle ». Après avoir listé l'ensemble des écueils à éviter<sup>11</sup> – « en quelque sorte le négatif de la politique culturelle » –, on voit comment se dessine l'invention du sens d'une politique de l'État. Cette politique culturelle apparaît bien comme le produit d'une vision pragmatique<sup>12</sup> qui infléchit les logiques initiales du Ministère Duhamel. Le sens politique prend à la fois la mesure et comme point de départ les obstacles et les limites de la conduite des actions de l'État dans le domaine de la culture. L'un des enjeux de son action implique de composer avec la conjoncture intellectuelle qui lui est hostile et cherche autant à prolonger les acquis qu'à innover vers de nouvelles voies<sup>13</sup>.

Jacques Duhamel se distingue notamment de son illustre prédécesseur en dépassant les effets des discours visant seulement à proclamer un droit à la culture et des actions

---

<sup>11</sup> Geneviève Gentil, Augustin Girard (dir.), *Les affaires culturelles au temps de Jacques Duhamel, 1971-1973. Actes des journées d'étude, 7 et 8 décembre 1993*, La Documentation française, 1995, p. 502.

<sup>12</sup> Cf. l'avant-propos de Jacques Rigaud in *Jacques Duhamel, ministre des affaires culturelles, 1971-1973. Discours et écrits*, La documentation Française, 1993, pp. 7-13.

<sup>13</sup> A partir de l'expérience politique de Jacques Duhamel, celui-ci se trouvant un grand commis de l'État (il est énarque), un membre actif d'un parti politique et un maire élu d'une ville moyenne.



cherchant à garantir ce droit par une machine administrative<sup>14</sup>. À l'encontre d'une vision restrictive de l'art et de la culture<sup>15</sup>, Jacques Duhamel envisage une conception plurielle de la culture et prône la diversité culturelle en organisant une doctrine partenariale : le développement culturel. Dès lors, il exprime clairement que le rôle du Ministère consiste à favoriser, pour les citoyens en mesure d'en bénéficier réellement, un accès effectif à la culture par les moyens de leurs choix, et n'a de cesse de présenter, notamment devant le Conseil du développement culturel<sup>16</sup>, cette notion mise en tension<sup>17</sup> entre de multiples définitions dont la co-existence conflictuelle et complémentaire peut faire surgir une véritable politique culturelle, plénière et forte. Cette volonté politique se réfère à une vision culturelle qui élabore « une politique d'ouverture de certains équipements, le cas échéant de l'école, sur le monde extérieur ; elle participe à une politique d'éducation permanente ; elle permet de toucher par des actions polyvalentes des publics multiples. Elle permet en quelque sorte d'intégrer la culture dans la vie<sup>18</sup> ».

Pour Jacques Duhamel, le développement culturel est une affaire politique qui intéresse l'État car il est « une dimension du développement social (si l'on entend par là l'épanouissement optimal des individus et des groupes) dans une société en quête de mieux être et d'égalisation des chances ». Cette volonté d'égalisation des chances me semble être un point emblématique d'une manière d'envisager la question de l'action de la politique culturelle de l'État et de ses attendus sur le plan de son efficacité dans la société. Jacques Duhamel compare l'action de l'État dans le domaine de la culture à celle menée au niveau de l'éducation, en relevant que si l'on veut obtenir un résultat, il est nécessaire de prendre conscience que le processus s'inscrit sur le long terme et qu'il suppose un volontarisme constant et des moyens importants<sup>19</sup>. Conscient de la dimension programmatique et symbolique de son action au ministère de la Culture (il sait parfaitement qu'elle sera courte du fait de son état de santé précaire), Jacques Duhamel ne se fait pas d'illusion sur le véritable élargissement que les institutions culturelles produiront sur l'ensemble de la population. Il assume pleinement la dimension nécessairement limitée à la fois de l'action de ces institutions et des expérimentations d'une partie de l'élite artistique du moment que celle-ci reste ouverte

---

<sup>14</sup> « Le sentiment d'un droit fondamental, et souvent encore partiellement insatisfait, à la culture trouve son origine dans une double et très moderne intuition. La culture est saisie comme le couronnement d'une existence qui s'améliore sur le plan matériel. En même temps, qu'elle apparait comme un rempart apte à nous protéger de cette forme d'esclavage auquel risquait de conduire un développement purement matériel. Naturel aboutissement d'une vie, somme toute, plus humaine et remède efficace à une déshumanisation plus menaçante, le besoin de culture répond au souci de créer une harmonie et cette nouvelle harmonie passe par la chance donnée à l'homme de réveiller en soi l'aptitude à l'admiration, la contemplation, la création ». Projet de loi de finances pour 1972 présenté au Sénat le 3 décembre 1971, repris dans *Jacques Duhamel. Discours et écrits, op. cit.*, pp. 132-133.

<sup>15</sup> Cf. Philippe Poirrier qui qualifie la période Malraux « d'État esthétique » et celle de Duhamel « d'État libéral ».

<sup>16</sup> *Jacques Duhamel. Discours et écrits, op. cit.*, p. 133.

<sup>17</sup> Cf. « Le Conseil du développement culturel », discours d'installation du Conseil du développement culturel présenté à l'Hôtel Matignon le 2 décembre 1971, *ibid.*, p. 126.

<sup>18</sup> « La culture est ce qui doit faire qu'une journée de travail puisse devenir une journée de vie. Sollicité, comme tout nouveau ministre des Affaires culturelles, de donner une définition de la culture, c'est celle qui spontanément m'est venue à l'esprit. », Projet de loi de finances pour 1972, *ibid.*, p. 147.

<sup>19</sup> Il ne s'agit évidemment pas d'une consommation obligée, d'une prestation imposée. Les hommes ont le droit de refuser la culture mais ils sont en droit d'exiger qu'on la leur propose et que l'égalité en droit, l'égalité de chances soit en ce domaine accomplie. », *ibid.*, p. 128.



sur l'extérieur. Au regard de ces formulations propres à Jacques Duhamel, une volonté de s'émanciper des discours philosophiques s'exprime et circonscrit les ambitions du Ministère à un rôle d'incitateur et à une attitude d'animateur d'une politique culturelle qui, sous la plume de Jacques Rigaud, implique une politique culturelle tolérante qui « suppose de la part de l'État une générosité d'inspiration, une indifférence à l'ingratitude, une absence de calcul<sup>20</sup> ». Jacques Duhamel savait pour sa part que « si la concertation est partout de mise et engendre progressivement ses mécanismes et ses institutions, [...] elle présente dans le domaine culturel une particulière importance et une exceptionnelle difficulté<sup>21</sup> ». Cette formule semble à elle seule résumer l'étendue du problème de toute politique culturelle contractuelle avec les collectivités territoriales et signifie en filigrane que le ministre et son équipe ont probablement tenu compte des dynamiques culturelles des municipalités et, de fait, ont mesuré les difficultés pour réussir à générer sur l'ensemble du territoire une politique culturelle partagée.

## **2. Le développement culturel : l'exemple de Besançon**

En effet au cours des années 70, parallèlement à l'État, de nombreuses villes ont accordé des aides à la vie culturelle – tant aux associations qu'aux artistes –, ont développé des actions culturelles et ont impulsé une politique à leur cité de manière autonome. On cite en exemple les villes de Bordeaux, Grenoble, Annecy, Rennes, ou encore le rôle de certains maires et adjoints à la culture emblématiques et charismatiques, or il se trouve qu'à Besançon également l'action des autorités municipales a été innovante dans le domaine de la culture. Pour cerner cette capacité à structurer une conception de l'action publique municipale, il est indispensable de souligner que les changements profonds des années 70 sur les plans démographique, social, économique et urbanistique ont forcément eu des incidences, mais il est également primordial d'évoquer que ces éléments de contexte spécifique ont impacté sur la forme et le contenu des institutions municipales qui se sont trouvées dans l'obligation d'inventer une gouvernance inédite pour faire face à ces nouveaux enjeux. D'une part, le choix de Besançon pour parler du développement culturel est représentatif de la situation que d'autres villes moyennes supérieures rencontrent sur le plan démographique et urbanistique notamment. D'autre part, l'exemple de la capitale franc-comtoise est intéressant – indépendamment de sa proximité de la Ville de Dole dont Jacques Duhamel a été le député/maire –, puisqu'elle se caractérise par une stabilité politique remarquable – depuis 1953 elle n'a connu que trois maires, Jean Minjoz, Robert Schwint et Jean-Louis Fousseret, tous trois socialistes – et elle a au début des années 70 formalisé les fils conducteurs de sa politique culturelle. C'est d'ailleurs en travaillant avec la Ville de Besançon sur les publics des musées et sur le référentiel de sa politique culturelle que j'ai été amené à consulter les archives et les travaux des historiens sur la gouvernance de la ville. Mes recherches et les études encore méconnues d'Olivier Borraz et de François Marcot m'autorisent à affirmer que l'action de Besançon renvoie à des facteurs plus généraux<sup>22</sup> emblématiques de l'innovation des politiques des municipalités, et à entreprendre une synthèse du

---

<sup>20</sup> Jacques Rigaud, Tribune du 5 mai, in *Le Monde*, 2 mai 1974, cité par Charles-Louis Foulon, « Essai de bilan », in *Les affaires culturelles au temps de Jacques Duhamel*, op. cit., p. 454.

<sup>21</sup> Jacques Duhamel. *Discours et écrits*, op. cit., p. 150.

<sup>22</sup> Olivier Borraz, *Gouverner une ville. Besançon 1959-1989*, PUR, 1998, p. 17.



développement culturel de cette ville pour illustrer le lien entre deux dynamiques croisées.

En 1970, la Ville de Besançon consacre 7% de son budget de fonctionnement à la culture, ce qui la place – d'après le sociologue Olivier Borraz<sup>23</sup> – parmi les municipalités les plus actives de France. De 1953 à 1977, le conseiller municipal Albert-Maxime Kohler devient le maître à penser d'une politique culturelle qui consiste, dans un premier temps, à renforcer les associations, en soutenant si nécessaire celles qui se trouvent menacées par l'État<sup>24</sup> pour des raisons idéologiques. La Ville engage parallèlement un processus de municipalisation de la culture en recrutant des animateurs et en augmentant le nombre d'agents qualifiés et d'enseignants (pour le Conservatoire de musique et l'École des Beaux-arts). Enfin, la municipalité mène une politique d'équipement avec par exemple la création d'un Centre culturel au centre ville (le centre Pierre Bayle) et la construction de Maisons des jeunes et de la culture (MJC) ou de Maisons pour tous dans les différents quartiers. De fait, elle inscrit son action dans une politique plus globale en mobilisant ressources centrales et ressources locales pour mener à bien l'ouverture d'infrastructures dans les quartiers excentrés de la ville au fur et à mesure qu'ils se développent.

Le référentiel de la politique culturelle de la Ville de Besançon est formalisé en 1972 par l'adjoint à la culture lui-même et définit un objectif principal : mettre fin à la ségrégation des publics et rendre prioritaire l'exigence artistique, les professionnels locaux, l'expérimentation et la liberté de création, l'accès aux pratiques en assumant une offre culturelle diversifiée. Maxime-Albert Kohler affirme une volonté politique et considère que puisque « l'État ne se préoccupe pas assez de la culture, il revient à la Ville d'agir ». L'adjoint cherche par ailleurs à favoriser les jeunes et la mise en réseau en lien avec les politiques urbaines éducatives et sociales : en cela, il puise les fondements de son action dans les mouvements d'éducation populaire et traduit ses actions en conséquences (ce qui le différencie des approches du ministère de la Culture qui privilégie prioritairement le soutien à la création et aux institutions culturelles). Au final, ce document se veut à la fois un plaidoyer et un manifeste dans lequel on trouve une préoccupation volontariste et idéaliste marquée par l'esprit du temps où la culture « ne peut être qu'un effort permanent prolongeant celui de l'instruction publique et tendant à ouvrir les esprits dans tous les domaines : celui des arts, de la lecture, mais

---

<sup>23</sup> *ibid.*, p. 85.

<sup>24</sup> « En réaction aux événements de mai 68, le Secrétariat d'État à la jeunesse et aux Sports lance une campagne visant à réduire (voire à faire disparaître) la FFMJC, accusée de politisation "depuis deux ans le pouvoir lance une offensive contre les mouvements d'éducation permanente, avec pour cible essentielle la FFMJC, [que] le budget général pour le Secrétariat à la jeunesse et aux Sports et Loisirs augmente de 4% et [que] par contre le chapitre éducation populaire est amputée de 33%". Cette crise nationale a des répercussions sur le vie culturelle bisontine quand le Secrétariat d'État émet, le 1er septembre 1969, une liste de 20 postes de directeurs de MJC supprimés, dont celui de Besançon. La municipalité prend dans un premier temps le parti de soutenir la FFMJC puisqu'elle décide lors de sa séance du 25 octobre 1969, d'assumer la totalité du traitement du directeur coordinateur des MJC de Besançon. Par ce choix politique, la municipalité entend montrer à l'État son autonomie et que les villes ne veulent plus être sous la tutelle étatique : "ce choix permettra d'une part, de faire comprendre au Secrétariat d'État au pouvoir que les communes existent, qu'elles sont libres et qu'elles veulent le rester" », Nathalie Le Roux, *La politique culturelle municipale de Besançon 1953-1977*, Mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine, UFC, 2002, p. 45.



aussi celui de la science<sup>25</sup> ».

Malgré ces velléités de préserver son autonomie et de se démarquer de la politique nationale, la Ville de Besançon va parallèlement disposer de l'aide de l'État. Plusieurs services déconcentrés sont transférés localement, et c'est le début d'un dialogue avec les services extérieurs préfigurant les DRAC (un Correspondant Permanent est nommé dès 1969 en Franche-Comté). La Ville bénéficie par ailleurs de l'implantation d'une troupe financée par l'État dans le cadre de la décentralisation théâtrale et d'un soutien apporté à la réalisation d'un Musée de la Résistance et de la Déportation (MRD) dans le cadre du Fond d'intervention culturelle (FIC). Enfin, la Ville sera éligible à la charte culturelle (mais elle y renonce) sous le Ministère de Michel Guy, ce qui symbolise une forme de reconnaissance de ses capacités à gérer les problèmes du développement culturel auxquels elle a été confrontée.

### **3. Le public a l'épreuve du développement culturel**

Cette synthèse du référentiel et la présentation de la gouvernance de la Ville de Besançon n'invalide en rien les mérites de Jacques Duhamel. Au contraire, celui-ci demeure le premier interlocuteur capable de répondre aux pouvoirs locaux (en particulier des villes moyennes) et le maître d'œuvre d'une politique qui constitue un tournant dans l'histoire du ministère de la Culture. Son rôle de précurseur aura été d'avoir saisi que le moteur du développement culturel résidait dans le subtil agencement des relations entre l'État<sup>26</sup> et les collectivités territoriales et a contribué à faire avancer les choses avec les élus locaux. Le partenariat impulsé par le Ministère Duhamel a ainsi joué son rôle parce que l'État cherchait des interlocuteurs, tandis que les villes sollicitaient un appui et une reconnaissance de l'État<sup>27</sup>. Comme le souligne Guy Saez, « l'établissement d'une politique culturelle nationale a encouragé les villes déjà motivées à aller de l'avant, a convaincu les plus tièdes, a pu susciter des opportunités ». L'exemple de Besançon démontre que la dynamique culturelle de la municipalité a été à la fois conjointe et indépendante à celle de l'État, et que sa conception assumée ne fut pas contradictoire avec la mise en place – parfois au travers de malentendus productifs – d'une logique partenariale constructive. Cette histoire croisée entre l'État et les politiques culturelles territoriales a été identifiée bien avant moi par d'autres chercheurs (Guy Saez et René Rizzardo ici présents, mais également Augustin Girard, Pierre Moulinier, Pascal Ory, Philippe Poirrier, Jean-François Sirinelli ; la liste est non exhaustive), et démontre qu'il est nécessaire de comprendre les processus de formalisation des politiques culturelles des collectivités territoriales si l'on veut appréhender tant leur ancrage que leur devenir. Suivant cette observation, on relève qu'il faut s'affranchir d'une lecture dominante qui concentre les moyens des études et focalise l'attention sur la politique menée principalement par le ministère de

---

<sup>25</sup> *Propositions pour une politique culturelle*, Commission municipale de la Ville de Besançon, 1972, pp. 2-3.

<sup>26</sup> « Le Ministère prend conscience des tendances centrifuges qui le minent, de l'absence de coordination entre ses services, et découvre les vertus de l'interministérialité en général, et l'importance stratégique de la Datar en particulier ». Pierre Moulinier, « Jacques Duhamel ou l'aube des politiques culturelles locales », in *Les affaires culturelles au temps de Jacques Duhamel*, op. cit., p. 188.

<sup>27</sup> Cf. Philippe Poirrier, Jean-Pierre Rioux (dir.), *Affaires culturelles et territoires (1959-1999)*, La documentation Française, 2000.





la Culture, et au contraire élargir le champ des investigations à toutes les échelles, qu'elles soient locales, nationales ou européennes.

Cette invitation à appréhender les politiques culturelles sous de multiples angles nécessite de considérer qu'il existe plusieurs points de vue. Il est ainsi possible de reconstituer différemment des interprétations de l'histoire des politiques culturelles et des processus qui y ont trait. Il en va de même de la question des publics dont le titre de l'intervention mentionnait qu'ils seraient mis à l'épreuve du développement culturel. Dans son discours du 2 décembre 1971 devant le Conseil du développement culturel, Jacques Duhamel cerne que les enjeux de l'approche des publics et de son évaluation s'envisagent dans des logiques d'emboîtement où la dimension quantitative n'exclue pas l'enquête qualitative. À ce propos, il indique qu'il attend les résultats de l'enquête de motivation qu'il a prescrite au Louvre pendant la semaine d'hommage à Picasso afin de mieux cerner les effets de cette fréquentation culturelle, et il s'interroge : « Quel souvenir, quelles conclusions résultent de la première visite au Louvre d'un adulte ? Quelle est la part de séduction et quelle est la part de dissuasion dans le contact avec la culture ? Impasse ou chemin de Damas<sup>28</sup> ? »

Dans le contexte de l'après 68, cette préoccupation affichée clairement par Jacques Duhamel pour la dimension qualitative des expériences culturelles se démarque des constats démagogiques ou désenchantés. Il est conscient que la multiplication des efforts n'aboutira pas à toucher les masses et, par ailleurs, il a la lucidité de considérer que « le problème en changeant de dimension change de nature », ce qui n'a pas manqué de se produire (si l'on se place dans le contexte actuel avec les effets des politiques publiques et l'émergence de pratiques nouvelles). Enfin, sans réellement argumenter, il relativise une posture de la dénonciation des rapports de domination qui s'accorde à montrer que la distribution sociale de ces mêmes pratiques reflète les caractéristiques des inégalités à l'aune de la stratification sociale<sup>29</sup>. Le choix de la composition du Comité du développement culturel explicite ces préférences en sollicitant des sociologues et des anthropologues qui se distinguent des approches structuralistes (celles de Pierre Bourdieu en particulier). L'influence de Joffre Dumazedier<sup>30</sup> et d'Edgar Morin<sup>31</sup> est prégnante, mais l'inspiration d'une partie des idées concernant la diversité culturelle – notion au cœur de l'approche du développement culturel – me semble provenir des analyses de Michel de Certeau que le ministère de la Culture sollicita plusieurs fois au cours des années 70 (par l'intermédiaire d'Augustin Girard), tout particulièrement de son ouvrage *La culture au pluriel* (qui reprend l'introduction et la synthèse du colloque international d'Arc-et-Senans de 1972) dans lequel il considère que le domaine de la culture concerne « les opérations culturelles qui sont des mouvements et dont les trajectoires, non pas

---

<sup>28</sup> Jacques Duhamel. *Discours et écrits, op. cit.*, p. 128.

<sup>29</sup> Pour autant, on peut se demander si le schème explicatif de la théorie de la *distinction* demeure pertinent pour rendre compte des processus de différenciation au sein de sociétés qui ont connu de profonds bouleversements depuis les années 70. Cf. Laurent Fleury, *Sociologie de la culture et des pratiques culturelles*, Armand Colin, 2006, p. 71.

<sup>30</sup> On trouve notamment chez Jacques Duhamel une référence aux thématiques des loisirs notamment dans un article « Loisir et Culture » paru dans *Promotions* (revue de l'association des anciens élèves de l'ENA), juin 1972, repris dans Jacques Duhamel. *Discours et écrits, op. cit.*, pp. 177-187.

<sup>31</sup> Edgar Morin, *Le Cinéma ou l'homme imaginaire*, Minuit, 1958.



indéterminées mais insoupçonnables, constituent ce dont il faut étudier la formalité et les modalités pour leur donner statut d'intelligibles<sup>32</sup> ».

De nombreux sociologues sont redevables à Michel de Certeau, notamment pour ses travaux sur les pratiques culturelles commandées par le Ministère. Inspirée par ces études, la sociologie de la culture fournit désormais des interprétations qui rendent compte d'expériences nettement plus différenciées que le pendant exclusivement quantitatif, et se rapprochent par conséquent des intuitions de Jacques Duhamel. L'analyse des pratiques culturelles à différentes échelles autorise d'observer tour à tour les appartenances sociales (sexe, âge, catégorie sociale) et les régularités ou les variations individuelles pour en faire ressortir les socialisations et les trajectoires. Il n'est pas toujours envisageable de concilier simultanément l'analyse des statistiques de fréquentations et les réceptions, en revanche il est possible d'appliquer un va-et-vient entre les différentes échelles afin d'effectuer des rapprochements et de faire apparaître plusieurs aspects – des « jonctions » si l'on reprend le vocabulaire de Dominique Desjeux – d'un même phénomène. Suivant cette perspective, le sociologue s'efforce de rendre lisibles plusieurs facettes des phénomènes culturels et audibles des positions alternatives qui tentent de dépasser certaines approches qui ont prévalu et qui paraissent indépassables autant chez les chercheurs en sciences sociales que pour les professionnels et les politiques. La célébration des cinquante ans du ministère de la Culture m'amène ainsi à conclure sur cette relation possiblement constructive entre politique, institutions (d'État et des collectivités territoriales) et sciences sociales afin de mettre en évidence, qu'au regard de la démarche de Jacques Duhamel, les interactions entre ces trois acteurs donnent potentiellement un sens aux actions d'une politique culturelle comme à la compréhension des pratiques des publics de la culture.

*Olivier Thévenin*

*Université de Franche-Comté*

## **Bibliographie**

Beaulieu B., Dardy M., *Histoire administrative du ministère de la Culture. 1959-2002*, Paris, La Documentation française, Comité d'histoire du ministère de la Culture, « Travaux et documents » n°14, 2002.

Bodiguel J.-L., *L'implantation du ministère de la Culture en région*, Paris, La Documentation française, 2001.

Borraz O., *Gouverner une ville. Besançon 1959-1989*, Rennes, PUR, coll. « Res Publica », 1998.

Chaudoir P., de Maillard J. (dir.), *Culture et politique de la ville : une évaluation*, La Tour d'Aigues, Ed. de l'Aube, 2005.

Coulangéon P., *Sociologie des pratiques culturelles*, Paris, La Découverte, 2005.

De Certeau M., « Quelques problèmes méthodologiques » et « La culture dans la société », *Analyse et prévision : Perspectives du développement culturel*, octobre 1973, pp. 13-30 et pp. 180-200. Ces deux textes constituaient « le Rapport introductif et la

---

<sup>32</sup> Michel de Certeau, *La culture au pluriel* (1974), Paris, Le Seuil, coll. « Points », 1993, p. 218.



Conférence inaugurale du Colloque d'Arcet-Senans » (avril 1972), repris in De Certeau M., *La culture au pluriel* (1974), Paris, Le Seuil, coll. « Points », 1993.

DiMaggio P., « Are Art-Museum Visitors Different from Other People ? The Relationship between Attendance and Social and Political Attitudes in the United States », *Poetics* 24, novembre 1996.

Dubamel J., *Jacques Dubamel, ministre des affaires culturelles, 1971-1973. Discours et écrits*, Paris, La documentation Française, Comité d'histoire du ministère de la Culture et de la Francophonie, 1993.

Fabiani J.-L., *Après la culture légitime*, Paris, L'Harmattan, 2007.

Faure A., Négrier E. (dir.), *Les politiques publiques à l'épreuve de l'action locale : critiques de la territorialisation*, Paris, L'Harmattan, 2007.

Fleury L., *Sociologie de la culture et des pratiques culturelles*, Paris, Armand Colin, coll. « 128 », 2006.

Donnat O., Tolila P. (dir.), *Le(s) public(s) de la culture*, Paris, Presses de la FNSP, 2003.

Donnat O., *Les pratiques culturelles des Français à l'ère numérique (Enquête 2008)*, Paris, La Découverte/ministère de la Culture et de la Communication, 2009.

Dubois V., « La statistique culturelle au ministère de la Culture, de la croyance à la mauvaise conscience », in Donnat O., Tolila P. (dir.), *Les publics de la culture*, Paris, Presses de la FNSP, 2003, pp. 25-32.

Dumain A., *La politique culturelle municipale sous Robert Schwint (1977-2001)*, Mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine sous la direction de François Marcot, Université de Franche-Comté, 2008.

Gentil G., Girard A. (dir.), *Les affaires culturelles au temps de Jacques Dubamel, 1971-1973. Actes des journées d'étude, 7 et 8 décembre 1993*, Paris, La documentation Française, Comité d'histoire du ministère de la Culture, 1995.

Gentil G., Poirrier P. (textes réunis et présentés par), *La politique culturelle en débat. Anthologie, 1955-2005*, Paris, La documentation Française, Comité d'histoire du ministère de la Culture, « Travaux et documents » n°21, 2006.

Grefte X., Pflieger S., *La politique culturelle en France*, Paris, La Documentation française, « Etudes de La Documentation française » n°5294-95-96, 2009.

Kohler A.-M., *Propositions pour une politique culturelle*, Commission municipale de la Ville de Besançon, 1972.

Krebs A., Robatel N. (dir.), *Démocratisation culturelle : l'intervention publique en débat*, Paris, La documentation Française, 2008.

Laurent X., *Grandeur et misère du patrimoine : d'André Malraux à Jacques Duhamel*, Paris, La documentation Française, 2003.

Le Roux N., *La politique culturelle municipale de Besançon, 1953-1977*, Mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine sous la direction de François Marcot, Université de Franche-Comté, 2002.

Moeschler O., Thévenin O., *Les Territoires de la démocratisation culturelle*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 2009.

Morin E., *Le Cinéma ou l'homme imaginaire*, Paris, Minuit, 1958.

Moulinier P., « Jacques Duhamel ou l'aube des politiques culturelles locales », in Gentil G., Girard A. (dir.), *Les affaires culturelles au temps de Jacques Dubamel, 1971-1973*, Paris, La documentation Française, 1995, pp. 171-189.

Moulinier P., « Départements et régions : le tournant des années 1980 », in Poirrier P., Rioux J.-P. (dir.), *Affaires culturelles et territoires (1959-1999)*, Paris, La documentation Française, 2000, pp. 101-121.



- Muller P., « Les politiques publiques comme construction d'un rapport au monde », in Faure A., Pollet G. et Warin Ph. (dir.), *La construction du sens dans les politiques publiques. Débats autour de la notion de référentiel*, Paris, L'Harmattan, 1995, pp. 153-179.
- Poirrier P., Rab S., Reneau S., Vadelorge L. (dir.), *Jalons pour l'histoire des politiques culturelles locales*, Paris, La Documentation française, Comité d'histoire du ministère de la Culture, 1995. Poirrier P., Rioux J.-P. (dir.), *Affaires culturelles et territoires (1959-1999)*, Paris, La documentation Française, Comité d'histoire du ministère de la Culture, 2000.
- Poirrier P. (dir.), *Les collectivités locales et la culture. Les formes de l'institutionnalisation, XIXe-XXe siècles*, La documentation Française, Comité d'histoire du ministère de la Culture, « Travaux et documents » n°13, 2002.
- Poirrier P. (textes réunis et présentés par), *Les politiques culturelles en France*, Paris, La documentation Française, 2002.
- Rizzardo R., *La décentralisation culturelle. Rapport au ministre de la Culture*, Paris, La documentation Française, coll. « Rapports Officiels », 1990.
- Saez G., « L'émergence d'une politique culturelle partenariale », in Poirrier P., Rioux J.-P. (dir.), *Affaires culturelles et territoires (1959-1999)*, Paris, La documentation Française, 2000, pp. 57-64.
- Saez G., Bassand M., Leresche J.-P., *Gouvernance métropolitaine et transfrontalière*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques politiques », 1997.
- Saez J.-P. (dir.), *Culture and Société : un lien à recomposer*, Toulouse, Ed. de l'Attribut, 2008.
- Tronquoy P., *Les politiques culturelles*, Paris, La documentation Française, Cahiers français n°348, janvier-février 2009.
- Sirinelli J.-F., « Une structure et des idées », in Gentil G., Girard A. (dir.), *Les affaires culturelles au temps de Jacques Dubamel, 1971-1973*, Paris, La documentation Française, 1995, pp. 29-34.
- Urfalino P., *L'Invention de la politique culturelle*, Paris, Hachette Littératures, coll. « Pluriel », 2004.

